

## **Communiqué Ligue CAAP Paris, le 19 juin 2023.**

**Le ministère de la Culture refuse d'appliquer le droit fondamental obtenu par les artistes-auteurs européens, et donc français, à une rémunération appropriée.**

La Ligue et le CAAP ont obtenu en novembre 2022 la condamnation du ministère de la Culture pour excès de pouvoir. Ce dernier n'a pas transposé correctement la directive européenne et le droit pour les artistes-auteurs à une rémunération appropriée et proportionnelle.

Cela fait 2 ans que la France est en infraction de son obligation à transposer une rémunération appropriée pour l'ensemble de nos professions. Par son inaction persistante, le ministère de la Culture renie un droit élémentaire : être rémunéré de manière juste !

À travers son inaction, le ministère manifeste son déficit de considération à l'égard des artistes-auteurs et autrices, il leur tourne le dos en les condamnant constamment à une existence précaire, à une insécurité financière et à une maltraitance administrative, et ce, malgré nos alertes précises et régulières.

De plus, en laissant délibérément nos œuvres être aspirées pour nourrir les algorithmes des géants de la Tech et leur permettre en toute impunité de développer des IA génératives de contenus, le ministère de la Culture est complice par son inaction délibérée, de la ruine programmée de tout notre système de droit de la propriété intellectuelle.

Nous tenons ce gouvernement responsable de la précarisation sans précédent des artistes-auteurs et autrices. Nous le tenons responsable de la perte présente et à venir de la valeur de nos droits d'auteur.

Nous refusons tout rafistolage textuel dépourvu d'ambition politique. Les décisions importantes et l'élaboration de lois nécessitent que les enjeux soient abordés de manière approfondie. Nous demandons un vrai débat parlementaire portant sur le partage de la valeur et le droit à une rémunération appropriée des artistes-auteurs et autrices.